



**Conseil Métropolitain
Séance du 19 mars 2018**

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI, président

DELIBERATION N° 1.2 : MISE A JOUR DES STATUTS DE LA METROPOLE

Etaient présents : M. Christian ESTROSI, Mme Isabelle BRES, Mme Colette FABRON, M. Xavier BECK, M. Jean-Michel SEMPERE, M. Joseph SEGURA, M. Charles SCIBETTA, Mme Françoise MONIER, M. Paul BURRO, M. Bernard ASSO, Mme Janine GILLETTA, M. Philippe PRADAL, M. Christian TORDO, M. Rudy SALLES, M. Jean-Marie BOGINI, M. Hervé PAUL, M. Pierre-Paul LEONELLI, M. Antoine VERAN, Mme Nadia LEVI, Mme Martine OUAKNINE, Mme Paule BECQUAERT, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Josiane BORGOGNO, M. Angelin BUERCH, M. Bernard CORTES, M. Pierre-Paul DANNA, Mme Patricia DEMAS, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Pascale GUIT, M. Jean-Pierre ISSAUTIER, M. Roger MARIA, M. Jean-Michel MAUREL, M. Gérard STEPPEL, M. Maurice ALBERTI, Mme Andrée ALZIARI-NEGRE, M. Bernard BAUDIN, Mme Micheline BAUS, Mme Marine BRENIER, Mme Claude BRUN, Mme Marcelle CHANVILLARD, M. José COBOS, Mme Marie-Madeleine CORBIERE, Mme Hélène FABRIS, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Jean-Luc GAGLILOLO, M. Patrick GUEVEL, Mme Corinne GUIDON, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme Marie-Christine LEPAGNOT, M. Franck MARTIN, Mme Catherine MOREAU, Mme Laurence NAVALESI, Mme Agnès RAMPAL, M. Olivier ROBAUT, M. Robert ROUX, M. Philippe ROSSINI, Mme Anne-Laure RUBI, Mme Anne SATTONNET, M. Philippe SOUSSI, M. Emile TORNATORE, M. Marcel VAIANI, M. Gilles VEISSIERE, M. Auguste VEROLA, M. Patrick ALLEMAND, Mme Dominique BOY-MOTTARD, M. Paul CUTURELLO, Mme Christine DOREJO, Mme Marie-Christine ARNAUTU, M. Gérard VANDERBORCK, M. Olivier BETTATI, M. Benoit KANDEL, Mme Liliane CARREAU, Mme Célia GEORGES, Mme Nicole MERLINO-MANZINO, Mme Martine BARENGO-FERRIER, M. Jean-Marie AUDOLI, M. Stéphane CHERKI, M. René CLINCHARD, M. Roger ROUX, M. Honoré COLOMAS, Mme Denise FABRE, M. Alain FRERE, Mme Joëlle MARTINAUX, M. Louis NEGRE, Mme Murielle MOLINARI.

Etaient absents ou excusés : M. Joseph CALZA, M. Marc-André DOMERGUE, M. Guillaume ARAL, M. Fernand BLANCHI, M. Philip BRUNO, M. André CHAUVET, M. Fabrice DECOUPIGNY, Mme Maty DIOUF, Mme Amélie DOGLIANI, M. Loïc DOMBREVAL, M. Jean-Paul FABRE, M. Alexandre FERRETTI, M. Henri GIUGE, M. Claude GUIGO, Mme Christine JACQUOT, M. Richard LEMAN, M. Richard LIONS, M. Gérard MANFREDI, Mme Martine MARTINON, M. Michel MONTAGNAC, M. Gaël NOFRI, M. Simon PEGURIER, Mme Anne RAMOS, M. Jean THAON, Mme Emmanuelle BIHAR a donné pouvoir à Mme Nadia LEVI, M. Jean-Paul DALMASSO a donné pouvoir à Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Jacques DEJEANDILE a donné pouvoir à Mme Marine BRENIER, Mme Gisèle KRUPPERT a donné pouvoir à Mme Isabelle BRES, Mme Véronique PAQUIS a donné pouvoir à M. Christian TORDO, M. Richard PAPAIZIAN a donné pouvoir à Mme Micheline BAUS, Mme Marie-Dominique RAMEL a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAGLILOLO, M. Henri REVEL a donné pouvoir à M. Benoit KANDEL, M. Gérard BAUDOUX a donné pouvoir à Mme Martine OUAKNINE, Mme Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI a donné pouvoir à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Jean-François DIETERICH a donné pouvoir à M. Charles SCIBETTA, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE a donné pouvoir à M. Philippe PRADAL, Mme Pascale FERRALIS a donné pouvoir à Mme Hélène FABRIS, M. Jean-Michel GALY a donné pouvoir à Mme Andrée ALZIARI-NEGRE, M. Jean-Marc GIAUME a donné pouvoir à M. Robert ROUX, M. Olivier GUERIN a donné pouvoir à Mme Anne-Laure RUBI, Mme Danielle HEBERT a donné pouvoir à M. Joseph SEGURA, Mme Brigitte LIZEE-JUAN a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNARD, M. Hervé SPIELMANN a donné pouvoir à Mme Corinne GUIDON, M. Jean-François SPINELLI a donné pouvoir à M. Paul BURRO, M. Christophe TROJANI a donné pouvoir à M. Roger ROUX.

Secrétaire : Madame Célia GEORGES.

Au cours de cette séance, le conseil métropolitain s'est prononcé sur le dossier suivant :

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

<i>Séance du 19 mars 2018</i>	N° 1.2
<i>RAPPORTEUR : Monsieur Louis NEGRE - Président délégué</i>	
<i>COMMISSION(S)° : 1 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET TRANSPORT 3 - EMPLOI, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT ET URBANISME 4 - TOURISME, RELATIONS INTERNATIONALES, EURO MEDITERRANEE, SPORT 10 - ACTIVITES PORTUAIRES ET MARITIMES</i>	
<i>OBJET : MISE A JOUR DES STATUTS DE LA METROPOLE</i>	

Le conseil métropolitain réuni en séance publique,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L. 5211-20, L. 5211-41-3, L. 5217-1, et L. 5217-2,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la Métropole dénommée «Métropole Nice Côte d'Azur»,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 portant publication des statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2016 relatif au changement de siège social portant modification des statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur,

Vu la délibération n°1.1 du conseil métropolitain du 20 décembre 2013 relative à la détermination de l'intérêt métropolitain en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs,

AR PREFECTURE		PREFECTURE
006 Séance du 19 mars 2018	Acte exécutoire au 23 mars 2018	N° 103-200030195-20180319-12474_1-DE
Recu le 16/07/2018		
OBJET : MISE A JOUR DES STATUTS DE LA METROPOLE		

Vu la délibération n°1.2 du conseil métropolitain du 19 février 2016 relative au changement de siège social de la Métropole Nice Côte d'Azur,

Vu la délibération n°31.1 du conseil métropolitain du 24 mars 2016 relative à la mise en œuvre de la procédure d'extension des compétences de la Métropole pour le transfert du port de Nice,

Vu la délibération n°0.2 du conseil métropolitain du 12 juillet 2016 relative au transfert de trois compétences sociales entre le Département des Alpes-Maritimes et la Métropole,

Vu la délibération n°1.2 du conseil métropolitain du 30 septembre 2016 relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière de « définition, création, et réalisation d'opérations d'aménagement »,

Vu la délibération n°1.3 du conseil métropolitain du 30 septembre 2016 relative à la compétence création, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain,

Vu la délibération n°31.1 du conseil métropolitain du 18 novembre 2016 relative à la mise en œuvre de la procédure d'extension des compétences de la Métropole Nice Côte d'Azur, au transfert du port de Nice et à l'approbation des conventions avec le Département et l'Etat.

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017 la Métropole Nice Côte d'Azur exerce en lieu et place du Département les compétences en matière d'attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, d'aide aux jeunes en difficulté et d'actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017 la Métropole Nice Côte d'Azur exerce également en lieu et place du Département la compétence « aménagement, entretien, et gestion » du port de Nice,

Considérant par ailleurs que le conseil métropolitain a procédé à la reconnaissance de l'intérêt métropolitain en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs ; de définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement ; et de création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires,

Considérant en outre le changement d'adresse de siège social entériné par arrêté préfectoral du 25 mai 2016,

Considérant qu'afin de disposer de statuts à jour notamment de ces nouvelles compétences en vigueur et du changement d'adresse de siège social il convient de procéder à la modification de ces derniers,

<p>AR PREFECTURE</p> <p>006 Séance du 19 mars 2018</p> <p>Recu le 16/07/2018</p>		<p>PREFECTURE</p> <p>Acte exécutoire au 23 mars 2018</p> <p>N° 103-200030195-20180319-12474_1-DE</p>
<p>OBJET : MISE A JOUR DES STATUTS DE LA METROPOLE</p>		

Considérant que cette modification statutaire ne modifie pas le périmètre des compétences de la Métropole et qu'elle a uniquement pour objet d'actualiser les statuts afin d'y intégrer des compétences et modifications déjà effectives,

Considérant qu'il est en conséquence proposé d'approuver les statuts de la Métropole ainsi modifiés,

Considérant que les communes membres de la Métropole devront se prononcer sur cette modification statutaire à la majorité qualifiée,

Considérant qu'à compter de la notification de la délibération de la Métropole au Maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable,

Considérant que la modification statutaire sera entérinée par arrêté préfectoral,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

1°/ - approuve les statuts modifiés de la Métropole Nice Côte d'Azur,

2°/ - demande aux communes membres de délibérer dans les trois mois sur cette modification statutaire,

3°/ - autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme Marie-Christine ARNAUTU et M. Gérard VANDERBORCK s'abstiennent.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,
Christian ESTROSI**